

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20231027-D2023705-DE
Reçu le 06/11/2023

délibération :
D_2023_7_5

L'an deux mille vingt trois, le vendredi 27 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 19 Octobre 2023

Présents : 16

Présents : Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame MONTEGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC Stéphanie, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Madame GONTIER Stéphanie, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle

Votants : 18

Objet : Budget Communal :
Décision Modificative n°1

Pouvoirs :

Madame CHOTYS Céline a donné pouvoir à Madame DUBOIS Anne
Monsieur MAUVEROU Philippe a donné pouvoir à Madame MAUREL Marion

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur MORA Vincent, Madame CHOTYS Céline, Monsieur MAUVEROU Philippe

Secrétaire de Séance : Monsieur Yannick MOREAU

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier certains articles du Budget Commune. Il s'agit des frais de parution dans la presse pour le marché « Aménagement de la route des Sablons ».

Chap / Article	Désignation de l'article Intitulé	Section Investissement	
		Dépenses	Recettes
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion		710.08 €
2188	Autre Immobilisation corporelle	710.08 €	

Il est proposé au Conseil Municipal
- d'accepter les modifications énoncées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents
ACCEPTÉ les modifications énoncées ci-dessus.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire

Emis le 27/10/2023, transmis en préfecture et rendu exécutoire
le 06/11/2023

